

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2021

Le 29 avril deux mille vingt et un, à 14 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni à la salle des fêtes de Condom d'Aubrac en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Président.

**Etaient présents** : Mesdames Bénédicte BELARD, Annie CAZARD, Pauline CESTRIÈRES, Cathy CHAUFFOUR, Colette FEYBESSE, Françoise FOURNIER, Geneviève GASQ-BARÈS, Christiane MARFIN et Josette SERRES ; Messieurs Vincent ALAZARD, Didier CAYLA, Jean Raymond CAYZAC, Simon CROS, Christophe DELMAS, Jean DELMAS, Serge FRANC, Pierre IGNACE, Christian LABORIE, Bruno NAYROLLES, Jean NEYROLLES (représentant Benoit REVEL), Lionel PIGOT, Jean-François RICHARD, Robert RISPAL, Jean VALADIER et Lucien VEYRE (départ au point 17).

Martine BESSIERE, absente excusée, donne pouvoir à Vincent ALAZARD

Anne MAGNE, absente excusée, donne pouvoir à Jean-François RICHARD

Murielle VABRET, absente excusée, donne pouvoir à Jean VALADIER

Daniel BATUT, absent excusé, donne pouvoir à Françoise FOURNIER

Christian CAGNAC, absent excusé, donne pouvoir à Bruno NAYROLLES

Xavier DELOUIS, absent excusé, donne pouvoir à Christian LABORIE

Joseph SOULENQ, absent excusé, donne pouvoir à Didier CAYLA

Lucien VEYRE, absent excusé, donne pouvoir à Robert RISPAL (à partir du point 18)

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 25

Votants : 32

Madame GASQ-BARÈS présente la commune de Condom d'Aubrac.

### 1 – Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que Monsieur Christian LABORIE, Maire d'Huparlac, soit Secrétaire de séance.

Monsieur Christian LABORIE est élu Secrétaire de séance.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2021

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 29 mars 2021.

Sans remarque, ce procès-verbal est approuvé.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 3 – Présentation du dispositif OCCTAV

Monsieur le Président accueille Monsieur FRAYSSINHES et Madame CARRIERE de la CCI et Madame BOUSQUIE de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté a la compétence économique et travaille avec les consulaires : Initiative Aveyron, l'apprentissage avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il informe que nous saurons demain qui sont les candidats à la reprise du site Arcadie et nous menons un travail sur la formation.

Monsieur FRAYSSINHES présente la genèse du projet OCCTAV qui vise à accompagner la reprise et la transmission des entreprises, sur tous les secteurs d'activités.

Madame BOUSQUIE détaille le déploiement du consortium Tarn Aveyron. Elle précise que le dispositif OCCTAV sera déployé en 2021 sur le Nord Aveyron et sur le Lévézou.

Madame CARRIERE explique qu'elle sera la référente pour la Communauté de Communes. Elle présente le dispositif.

Madame BELARD souhaite connaître le délai moyen pour une transmission.

Madame CARRIERE explique que cela dépend des secteurs. Il y a beaucoup de candidats actuellement pour les épiceries et les chambres d'hôtes. Par contre, en matière agricole, il faut 10 ans pour insuffler l'idée d'une transmission.

Monsieur FRAYSSINHES informe que, statistiquement, une transmission prend en moyenne 18 mois. Il précise qu'OCCTAV vient en amont sur un délai d'un à 2 ans.

Monsieur FRAYSSINHES indique que les entrepreneurs qui souhaitent transmettre doivent continuer à investir sinon cela représentera un frein pour les financeurs. Il informe que 40 % des transmissions concernent des personnes qui ne sont pas à l'âge de la retraite.

Madame BOUSQUIE indique que les consulaires font une sensibilisation 5 ans avant l'âge de la retraite. Il est important d'avoir des contacts avec les élus car les consulaires connaissent l'âge de retraite des chefs d'entreprises mais ont des difficultés à détecter les autres envies de transmission.

Monsieur VEYRE demande si la transmission pour un hôtel restaurant est facile.

Madame CARRIERE répond négativement. Ce genre de commerce n'a pas le vent en poupe. Il y a une problématique pour les restaurants car il y a beaucoup de commerces à reprendre.

Monsieur IGNACE souhaite savoir si ça concerne tous les métiers alimentaires (boucheries, boulangeries, ...).

Madame BOUSQUIE explique que certains métiers attirent des candidats. Mais reprendre une activité n'est pas toujours possible à 2 personnes, il faut alors réfléchir au travail pour le conjoint ou la conjointe pour accueillir de nouveaux arrivants.

Madame GASQ-BARÈS remarque que le dispositif est porté par les 3 consulaires mais que la Chambre d'Agriculture n'est pas présente.

Madame CARRIERE indique que la référente de la Chambre d'Agriculture n'était pas disponible aujourd'hui. Elle rappelle qu'il y a un interlocuteur unique par communauté qui oriente ensuite vers la chambre consulaire concernée.

Monsieur LABORIE demande si les repreneurs peuvent bénéficier d'aides financières.

Monsieur FRAYSSINHES répond positivement et explique qu'il y a des aides de la Région (pass reprise ou contrat transmission), prêt d'Initiative Aveyron.

Monsieur le Président précise qu'il y a aussi les aides immobilières de la Communauté de Communes. Il remercie Madame BOUSQUIE, Madame CARRIERE et Monsieur FRAYSSINHES pour leur intervention.

#### 4 – Communication sur les délégations à Monsieur le Président

Monsieur le Président informe le Conseil que des commandes ont été passées : Achat de mobilier pour la Micro-crèche Aubrac Laguiole pour 2 152,66 € TTC et Achat de lits pour la Micro-crèche du Carladez pour 5 535,31 € TTC (commandes à Mathou).

#### 5 – Vœu sur la PAC

Monsieur le Président rappelle que, lors du dernier conseil, il a été décidé d'émettre un vœu sur la Politique Agricole Commune, qui sera envoyé à la presse et aux parlementaires. Il présente le vœu.

Le Conseil Communautaire formule donc le vœu que soient considérées dans l'élaboration de la Politique Agricole Commune (premier pilier et second pilier) les orientations favorisant :

1/ la préservation à court, moyen et long termes des ressources des systèmes de production (gestion de l'eau, protection des sols, réduction des intrants...) définissant une identité locale

2 / une gestion du capital foncier vertueuse et conduite en cohérence avec les évolutions observées sur la structure des UTA et les stratégies d'accompagnement de la diversification et de la transmission

3/ le développement appuyé des dynamiques rurales collectives engagées en proximité sur les territoires pour accompagner une activité agricole insérée dans des équilibres sociétaux, environnementaux et économiques durables

4/ la reconnaissance de la valeur professionnelle des exploitants agricoles et de leurs salariés, acteurs premiers d'une filière stratégique garante de l'indépendance nationale et européenne en matière d'alimentation

5/ la valeur d'une « 3<sup>ème</sup> voie » d'élevage posant comme premier l'enjeu du bien-être humain et animal. En intégrant les orientations susvisées, cette 3<sup>ème</sup> voie, accompagnée par les politiques publiques, doit permettre de définir de nouveaux modèles incluant l'adaptation des pratiques d'élevage au changement climatique dans une résilience assurée et assumée. Ces nouveaux modèles seront à même de garantir une rémunération juste des exploitants et une considération mondiale de la place de la protéine animale de qualité dans les systèmes de production et dans une alimentation humaine durable, respectueuse des besoins biologiques et des ressources disponibles.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### 6 – Retour sur la Commission Economie

Monsieur le Président fait un retour sur la Commission Economie du 15 avril dernier (aides immobilières, aides aux projets structurants, aides Covid, point Ma Ville Mon Shopping, site Arcadie, IG Couteau de Laguiole).

Monsieur le Président informe que le liquidateur a fixé au 30 avril la date limite de dépôt des offres de reprise du site Arcadie. Beauvallet travaille sur le projet. Il précise que la Communauté sera garante du fonctionnement, surtout pour l'abattoir, à travers le conseil de surveillance.

Monsieur ALAZARD indique que, pour l'IG Couteau de Laguiole, l'enquête publique s'est achevée et l'INPI a 2 mois pour statuer. Il précise qu'il y a du remoud avec Thiers.

Monsieur le Président présente la feuille de route de la commission : accompagner les transmissions, accompagner la diversification agricole, aide immobilière pour un volet Tourisme, redynamiser le réseau Racine, projet sur l'apprentissage.

#### 7 – Information sur la situation du site Arcadie de Sainte Geneviève sur Argence

Monsieur le Président explique que Beauvallet a commencé à travailler en prenant un ingénieur de Purpan pour inciter les exploitations à s'inscrire dans la démarche HVE. Beauvallet souhaite que les éleveurs puissent participer au capital du projet car ils sont les acteurs essentiels.

Monsieur Jean DELMAS demande si la Communauté accompagnera un projet dans le cas où l'offre de Beauvallet n'est pas retenue par le tribunal.

Monsieur le Président indique que c'est pour cela qu'il soumet au Conseil le principe de l'exercice du droit de préemption s'il y avait une différence de quelques milliers d'euros par rapport à une éventuelle autre offre de reprise.

Monsieur le Président informe que l'abattoir d'Argences en Aubrac est fléché dans le cadre du Plan de relance, grâce à la pression de la Région.

Monsieur le Président propose d'autoriser ce principe de préemption.

Le Conseil Communautaire approuve le principe d'exercer le droit de préemption pour le site industriel ASOPE, en fonction du choix d'un éventuel repreneur.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Monsieur CROS remarque qu'il n'y a pas eu de réunion avec tous les salariés.

Monsieur VIBERT-ROULET indique que Beauvallet ne souhaite pas faire de réunion avec les salariés sans être sûr d'être retenu. Il précise que Beauvallet ne veut pas reprendre certains salariés.

### **8 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour la SCI Cocq Lignier**

Monsieur le Président explique que la SCI Cocq Lignier, gérée par Monsieur et Madame COCQ, va acheter un bâtiment à Saint Chély d'Aubrac et aménager l'étage pour en faire une annexe au gîte d'étape (le rez de chaussée étant réservée à leur habitation propre), qui sera ensuite loué à l'entreprise « Chez Fanny et Jérémy ».

L'assiette subventionnable des dépenses est de 108 479,74 € (hors partie habitation et équipements), soit une aide potentielle de 10 847,97 €. Cependant, comme l'activité sera saisonnière sur 7,5 mois de l'année, le montant est à proratiser : l'aide serait donc de 6 805,99 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer une aide.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 6 805,99 € à la SCI Cocq Lignier, au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### **9 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour la SCI des Tilleuls et la SARL Boucherie Grialou**

Monsieur IGNACE indique que la Boucherie Charcuterie Traiteur Loubriat Grialou a sollicité une aide pour la construction d'une extension aux locaux de la boucherie charcuterie, sur la commune de Mur de Barrez, afin d'y aménager un espace traiteur. Il précise qu'il y a une transmission de l'entreprise aux enfants.

Le montant total HT des travaux est de 164 398,76 €, avec la répartition suivante :

- SCI des Tilleuls : 82 959,23 € (construction de l'extension)
- SARL boucherie Grialou : 81 439,53 € (aménagement intérieur)

Comme l'activité est permanente, l'aide serait de 16 439,87 €, avec une répartition selon la part des travaux.

Monsieur le Président propose d'attribuer une aide.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 8 295,92 € à la SCI des Tilleuls et 8 143,95 € à la SARL Boucherie Grialou, au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### **10 – Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la commune d'Argences en Aubrac pour un hôtel restaurant**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a la compétence Développement économique et peut intervenir sur certains projets immobiliers.

Monsieur le Président indique que la Commune d'Argences en Aubrac souhaite réaliser des travaux de réhabilitation et d'aménagement d'un hôtel / restaurant dans le bourg de Sainte Geneviève sur Argence, rue du Riols, qui sera ensuite exploité par une entreprise.

Les travaux s'élèvent à 2 633 188,74 € HT (hors mobilier et équipement). La Communauté pourrait apporter une aide exceptionnelle à travers un fonds de concours communautaire de 50 000 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer ce fonds de concours exceptionnel.

Le Conseil Communautaire attribue un fonds de concours exceptionnel à la Commune d'Argences en Aubrac pour la réhabilitation et l'aménagement d'un hôtel restaurant à hauteur de 50 000 €.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### **11 – Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de Saint Amans des Côtes pour le Domaine de Sangayrac**

Monsieur NAYROLLES explique que la Commune de Saint Amans des Côtes souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique du Domaine de Sangayrac (centre d'hébergement composé de 17 chambres, salles de restauration, cuisine), qui est exploité, à travers un bail, par Madame MARC.

Les travaux s'élèvent à 168 440 € HT. La Communauté pourrait apporter une aide exceptionnelle à travers un fonds de concours communautaire de 16 844 €.

Madame CHAUFFOUR souhaite connaître le prénom de Madame MARC.

Monsieur NAYROLLES répond que c'est Delphine.

Monsieur le Président propose d'attribuer ce fonds de concours exceptionnel.

Le Conseil Communautaire attribue un fonds de concours exceptionnel à la Commune de Saint Amans des Côtes pour la rénovation énergétique du Domaine de Sangayrac à hauteur de 16 844 €.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 1*

#### **12 – Attribution des marchés pour l'aménagement de l'atelier relais de la Coopérative de Thérondels**

Monsieur VIBERT-ROULET rappelle que la Communauté de Communes porte un atelier relais qui est loué à la Coopérative fromagère de Thérondels, dont le terme s'achève en 2021. Suite à la sollicitation de la Coopérative, il a été décidé de réaliser des travaux qui entraîneront une prolongation de la durée de location.

Monsieur VIBERT-ROULET explique qu'une consultation a été réalisée pour ces travaux, sur la base du dossier établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération. Il présente les diverses offres reçues.

Monsieur le Président propose d'attribuer ces marchés.

Le Conseil Communautaire attribue les marchés pour l'aménagement de l'atelier relais de la Coopérative de Thérondels.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### **13 – Retour sur la Commission Développement touristique**

Monsieur VEYRE fait un retour sur la Commission Développement touristique du 30 mars dernier (présentation de l'office de tourisme communautaire, syndicat des activités de pleine nature, projets halieutiques).

### **14 – Modification de l'intérêt communautaire pour les sentiers de randonnée**

Monsieur le Président rappelle que sont d'intérêt communautaire les sentiers suivants :

- les chemins de Grande Randonnée (GR)
- les chemins de Grande Randonnée de Pays (GRP)
- les chemins de Petite Randonnée (PR) qui figurent dans le topoguide de l'Aveyron à pied : Presqu'île de Laussac, Croix du Moulin, Château du Bousquet, Saut du Chien et Au cœur de l'Aubrac

Cependant, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre va remplacer, dans la nouvelle édition du topoguide, le chemin Croix du Moulin par le chemin Baltuergues.

Monsieur le Président propose de modifier l'intérêt communautaire pour tenir compte de ce changement.

Le Conseil Communautaire décide de modifier l'intérêt communautaire pour les sentiers de randonnée comme suit : le PR « Baltuergues » devient d'intérêt communautaire à la place du PR « Croix du Moulin », qui redevient de compétence communale.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### **15 – Modalités de fonds de concours pour les projets halieutiques**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a mis en place un dispositif de fonds de concours pour aider les communes dans la réalisation de leurs projets. Sur la période 2021 – 2026, chaque commune peut déposer 4 demandes de fonds de concours, conformément au règlement validé lors du Conseil du 05 février 2021.

Dans le cadre du développement des activités de pleine nature, les communes peuvent porter des projets halieutiques. La Communauté de Communes pourrait venir aider, par un fonds de concours exceptionnel, de tels projets. Les aides ainsi accordées ne seraient pas comptabilisées dans les 4 demandes par commune.

Monsieur le Président propose d'approuver ce fonds de concours.

Le Conseil Communautaire décide de mettre en place un dispositif de fonds de concours pour les projets halieutiques portés par les communes et approuve les modalités de ces fonds de concours.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### **16 – Adhésion au Syndicat mixte des activités de pleine nature de l'Aubrac Aveyronnais**

Monsieur le Président explique que le PNR de l'Aubrac porte un Pôle Pleine Nature sur l'Aubrac qui a montré la nécessité de structurer et développer les atouts 4 saisons des stations de ski aveyronnaises (Brameloup et Laguiole), dans un esprit de complémentarité et de non concurrence avec les sites du Cantal et de la Lozère.

Le Syndicat mixte des stations de ski de l'Aubrac Aveyronnais pourrait évoluer dans son objet et ses statuts pour développer un tourisme 4 saisons en montagne sur les espaces nordiques des sites de Brameloup et Laguiole et permettre au Département de l'Aveyron et à la Communauté de Communes d'adhérer à ce syndicat mixte.

Monsieur le Président informe que le Département a voté l'adhésion à ce syndicat. Il indique que la Communauté de Communes doit s'inscrire dans les projets de développement touristique des activités Pleine Nature, mais en étant vertueux dans le fonctionnement et les investissements.

Monsieur ALAZARD rappelle que ce dossier a été présenté en Bureau, en Commission Tourisme et en Commission Générale. Le syndicat mixte, qui existe aujourd'hui, gère la partie hivernale et va évoluer vers la Pleine Nature et les 4 saisons. Il détaille les statuts. Il précise que les activités devront s'équilibrer financièrement.

Monsieur RICHARD remarque que la Communauté de Communes aura 3 représentants et pense qu'il ne faudra pas désigner d'élus de Laguiole et Saint Chély d'Aubrac qui ont déjà des représentants.

Monsieur le Président explique qu'il faut déjà adhérer au syndicat et que la désignation des représentants se fera plus tard. Mais il confirme qu'il est important d'avoir des représentants par secteur.

Monsieur ALAZARD approuve : ce syndicat aura une dimension communautaire et il est normal qu'il n'y ait pas d' élu de Laguiole dans les représentants de la communauté de communes.

Madame CESTRIÈRES considère qu'il faudra aussi un accompagnement de la Communauté sur les activités Pleine Nature sur le reste du territoire.

Monsieur le Président confirme que les actions Pleine Nature devront être revisitées pour être sur tout le territoire. De nouveaux groupes de travail seront mis en place par le PNR. Il précise qu'il peut y avoir des mutualisations avec les communes mais aussi entre communes.

Monsieur le Président propose d'adhérer à cette structure.

Le Conseil Communautaire décide d'adhérer au Syndicat mixte des activités de pleine nature de l'Aubrac Aveyronnais et approuve les statuts du Syndicat mixte.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 17 – Retour sur la Commission Attractivité

Madame GASQ-BARÈS fait un retour de la Commission Attractivité du 27 avril dernier (présentation de Marie COTTIER, politique d'accueil avec les réflexions sur des projets de Maisons d'Assistants Maternelles, accueil de services civiques, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, ...). Elle précise que beaucoup de conseillers municipaux sont dans cette commission.

Madame GASQ-BARÈS expose les axes de travail de la commission : structuration de l'accueil, actions expérimentales sur le logement, annuaire des services et entreprises, exposition photos, recrutement d'un coordonnateur Lecture publique, ....

Madame CESTRIÈRES demande quel sera le lien avec les bibliothèques existantes.

Madame GASQ-BARÈS explique que le Coordonnateur Lecture publique va travailler au maillage des médiathèques (existantes et en projet) et à l'organisation avec les bibliothèques et les bénévoles.

Monsieur Jean DELMAS remarque que, pour la Maison d'Assistants Maternelles, c'est plus qu'une réflexion à Lacroix-Barrez car la commune va lancer la construction.

Monsieur ALAZARD informe que le taux d'aide du Conseil Départemental a été modifié ainsi que le portage des projets car, auparavant, le portage par des communes n'était pas prévu. Il précise qu'il n'y a dorénavant plus d'obstacles à un financement.

Monsieur le Président indique que, pour le projet de Maison d'Assistantes Maternelles à Lacroix-Barrez, il y aura un fonds de concours communautaire pour les projets économiques.

### **18 – Attribution des marchés pour la construction du Pôle Multi-Services à Mur de Barrez**

Monsieur VIBERT-ROULET indique que la Communauté de Communes a lancé la réhabilitation de l'Hôtel de Mandilhac afin de construire un Pôle Multi-Services à Mur de Barrez. Il rappelle que les lots Désamiantage (n° 1A), Charpente bois traditionnel (n° 4) et Béton chanvre Isolation naturelle (n° 9) ont déjà été attribués.

Monsieur VIBERT-ROULET explique qu'une consultation a été réalisée pour les travaux, sur la base du dossier établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération. Il présente les diverses offres reçues, en précisant que 2 lots n'ont pas eu de réponse et certains lots dépassent les estimations et devront être déclarés infructueux afin de relancer une consultation.

Monsieur le Président propose d'attribuer ces marchés.

Le Conseil Communautaire attribue une partie des marchés pour la construction d'un Pôle Multi-Services à Mur de Barrez, certains lots étant infructueux.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### **19 – Attribution d'un fonds de concours Habitat à la commune de Florentin la Capelle**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a décidé de mettre en place un règlement de fonds de concours Habitat.

La Commune de Florentin la Capelle souhaite réhabiliter du logement communal de l'ancienne école de La Capelle (toiture, sécurisation de la cour). Le montant global de cette opération s'élève à 20 286,50 € HT. Au regard du plan de financement et du règlement, le fonds de concours communautaire serait de 2 028,65 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer ce fonds de concours.

Le Conseil Communautaire attribue un fonds de concours à la Commune de Florentin la Capelle pour la réhabilitation du logement communal de l'ancienne école de La Capelle à hauteur de 2 028,65 €.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### **20 – Attribution d'un fonds de concours Habitat à la commune de Saint Chély d'Aubrac**

Madame MARFIN explique que la Commune de Saint Chély d'Aubrac souhaite réhabiliter un local vacant au-dessus de la boulangerie pour créer un logement communal T4 dans le bourg. Le montant global de cette opération s'élève à 231 645,70 € HT. Au regard du plan de financement et du règlement, le fonds de concours communautaire serait de 10 000 €.

Monsieur le Président remarque que le loyer va couvrir l'annuité d'emprunt et que cela doit servir d'exemple pour toutes les communes.

Monsieur le Président propose d'attribuer ce fonds de concours.

Le Conseil Communautaire attribue un fonds de concours à la Commune de Saint Chély d'Aubrac pour la création d'un logement communal au-dessus de la boulangerie à hauteur de 10 000 €.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### **21 – Subventions aux associations 2021**



Monsieur le Président explique que des demandes de subventions nous ont été adressées par des associations et ont été examinées par le Bureau Communautaire. Il présente les demandes.

Monsieur le Président propose de voter ces subventions 2021.

Le Conseil Communautaire vote les subventions suivantes :

Nom des Bénéficiaires	Montant de la subvention	Prestations en Nature	VOTE
Association Amirondelle	1 000,00 €	Animation culturelle Thérondels	Pour : 32      Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Fédération de pêche de l'Aveyron	1 800,00 €	Challenge carnassier au Lac de Maury (19/20 juin)	Pour : 32      Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Basket Club Carladez	500,00 €	Aide au fonctionnement (école de basket)	Pour : 32      Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Judo Club Barrezien	1 000,00 €	Aide au fonctionnement (école de judo)	Pour : 32      Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0

### Questions diverses

#### ❖ Conseil Communautaire

Monsieur le Président informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 24 juin 2021 à Florentin la Capelle.

#### ❖ Conférence des Maires

Monsieur le Président indique qu'une Conférence des Maires aura lieu le 25 mai 2021 à Saint Chély d'Aubrac.

#### ❖ Organisation de la Communauté

Monsieur le Président explique que, suite au futur départ de Monsieur VIBERT-ROULET, le Bureau Communautaire a reçu Madame BATUT et retient sa candidature pour le poste de Directeur Général des Services. Il précise qu'elle quittera la commune d'Argences en Aubrac avec une période de transition afin que la commune puisse la remplacer.

#### ❖ Commission Services au Territoire - Environnement

Monsieur le Président informe qu'il y aura une Commission Services au Territoire - Environnement le 11 mai prochain en visio.

Sans autre point, la séance est close à 17h00.

Le Président,  
Jean VALADIER

Le Secrétaire,  
Christian LABORIE